Communiqué de presse

L'état des rivières et des nappes d'eau souterraines de Corse est globalement bon, la priorité est de ne pas les dégrader

Corti – le 21 septembre 2016 - A l'issue de la réunion du comité de bassin de Corse, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a présenté son dernier rapport sur la qualité des eaux de Corse. Si la majorité des cours d'eau, eaux côtières et eaux souterraines sont de bonne, voire d'excellente qualité, il est primordial de ne pas les dégrader pour conserver ce bon état. En revanche, les lagunes littorales restent dégradées.

▪ Des eaux toujours en bon état depuis 2009

Avec **83 % de rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état** écologique (52% pour le bassin Rhône-Méditerranée), et **93% d'eaux souterraines en bon état quantitatif**, la qualité du patrimoine aquatique insulaire est exemplaire. Seule la nappe des alluvions de la plaine de la Marana-Casinca est en situation tendue.

L'état des eaux est resté stable entre les 2 évaluations réalisées en 2009 et 2015. La proportion de 38% des eaux superficielles en très bon état témoigne d'une qualité de l'eau bien supérieure à la moyenne nationale qui est de moins de 1% en 2015.

Ces bons résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste de **mise aux normes des équipements d'assainissement** fortement soutenue par l'agence de l'eau et les autres partenaires institutionnels (Département, Etat et Collectivité Territoriale de Corse).

▪ Des milieux sensibles à préserver

Toutes les lagunes littorales sont dégradées. L'état écologique est mauvais pour l'étang de Biguglia, médiocre pour les étangs de Palu et d'Urbino et moyen pour l'étang de Diana. Le bon état chimique n'est pas atteint en raison de la présence de pesticides issus des activités agricoles.

10% des eaux littorales corses sont seulement dans un état moyen notamment au regard de l'altération des habitats, dont l'herbier de posidonies. Si l'herbier est globalement en bonne santé, cet habitat, dont le rôle écologique est majeur, est sensible aux pressions qui s'exercent sur le littoral et plus particulièrement aux mouillages forains et aux usages maritimes (pêche, tourisme balnéaire…).

Quant aux **eaux de baignade**, elles sont conformes à la directive européenne sur les eaux de baignade (données ARS). Cependant les baignades en eau douce peuvent être affectées ponctuellement par des rejets polluants par temps de pluie.

▪ Les principales causes de dégradation des eaux en Corse : les pollutions domestiques, les dégradations physiques des rivières et les prélèvements d'eau

Les objectifs de bon état fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour la période 2016-2021 sont de **passer de 82% à 98% de masses d'eau superficielle** en bon état ou bon potentiel écologique, et **de 93% à 100% de masses d'eau souterraine** en bon état quantitatif. Les actions

doivent être poursuivies pour atteindre ces objectifs.

- Entre 2009 et 2015, le **volume de la pollution domestique traitée** avec les équipements mis en conformité a progressé pour atteindre un taux de traitement de plus de 90 % en 2015. Des améliorations ont été apportées aux grandes stations du littoral. **L'effort doit maintenant porter sur la performance des petites stations. Une centaine de stations d'épuration reste à mettre aux normes.** La pollution ponctuelle par temps de pluie doit également être mieux maîtrisée pour éviter les fermetures de sites de baignade et réduire les apports polluants aux lagunes.
- Les ouvrages transversaux (seuils, barrages) installés sur les cours d'eau peuvent **bloquer la circulation des poissons mais aussi le transit sédimentaire**. Ce cloisonnement des cours d'eau affecte le cycle de vie des poissons, et leurs capacités d'adaptation au changement climatique. En Corse, **30 ouvrages font encore obstacle à la continuité écologique** des rivières.

  Les dégradations physiques se situent principalement sur la partie littorale des cours d'eau ainsi qu'à l'aval des grands barrages. La modification des tracés est essentiellement liée à l'urbanisation et à la présence de merlons ou remblais qui restreignent le lit des cours d'eau, ainsi qu'à une dégradation ou une absence de végétation sur les berges.
- **Depuis 10 ans, les moyennes interannuelles des débits des cours d'eau sont en baisse.** L'évolution du climat - température en hausse, moindre enneigement, étés plus secs - **va accentuer la fragilité de certains cours d'eau qui souffrent déjà parfois d'un excès de prélèvement d'eau.** Plusieurs d'entre eux (Luri, Golo, Erco, Baracci, Reginu…) nécessitent des actions en particulier d'économie sur les prélèvements, pour assurer un débit suffisant.

▪ Des efforts visibles en Corse pour améliorer la qualité de l'eau

Le bilan du Sdage 2010-2015 est positif sur l'assainissement. Toutes les stations d'épuration traitant plus de 15 000 équivalents-habitants sont désormais équipées. Par exemple, à Ajaccio, les derniers travaux de 2015 sur la station d'épuration complètent les équipements de l'agglomération, en particulier la nouvelle station d'épuration de Campo dell Oro mise en service en fin d'année 2011. Ils permettent, au-delà de la mise en conformité de l'agglomération par temps sec, de **traiter les eaux usées par temps de pluie, y compris par de fortes pluies.** La **nouvelle station de Borgo Nord**, récemment mise en service limitera quant à elle les rejets dans l'étang de Biguglia.

Au niveau des rivières, depuis 2010, la **continuité a été restaurée sur 9 obstacles**. 3 seuils sont désormais aménagés ou en voie de l'être pour l'anguille. 6 seuils sont devenus franchissables de manière naturelle.

Les économies d'eau sont en hausse également. Depuis 2014, 16 projets permettent ou vont permettre d'économiser un volume d'eau estimé à 1,24 Mm^3. Par exemple, sur la Restonica qui subit des étiages sévères, la ville de Corte conduit des actions pour limiter les prélèvements et la régie des eaux va réhabiliter les canalisations de la vieille ville pour lutter contre les fuites. La ville de Bonifacio va quant à elle recycler ses eaux usées traitées pour l'arrosage du golf de Sperone.

▪ Aller plus loin avec le nouveau Sdage 2016-2021

Xavier Luciani, Président de l'office d'équipement hydraulique a rappelé, en sa qualité de vice-président du comité de bassin, que de nouveaux leviers d'actions sont mis en place en application du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021, outil de planification de la politique de l'Eau qui fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de la ressource en eau et propose un programme de mesures et d'actions par territoire, en vue de relever le défi de rendre compatibles développement et préservation des milieux aquatiques.

Le Sdage préconise en effet de maintenir le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, littoral), d'économiser l'eau pour anticiper les effets du changement climatique, de terminer la mise à niveau des équipements d'assainissement des communes et de restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau.

Un programme de mesures estimé à **79,3 M€ sur 6 ans (soit 13,2 M€/an)** identifie les actions à engager

pour atteindre ces objectifs. Il représente 8,5 % de la dépense annuelle moyenne dans le domaine de l'eau (156 M€/an).

Une nouvelle phase a maintenant démarré : la mise en œuvre du schéma, par sa vulgarisation, le suivi des actions préconisées et de leurs effets (tableau de bord) pour la révision à nouveau du document dans 6 ans, en vue de l'améliorer sans cesse et de parfaire et adapter la stratégie proposée.

Plusieurs chantiers importants doivent être lancés pour préparer l'avenir et un développement maîtrisé de l'île : un **plan de bassin d'adaptation au changement climatique** va être élaboré sur la base de connaissances déjà acquises, synthétisées notamment dans le cadre des Assises de l'Eau organisées en 2015 par la CTC et son office d'Equipement hydraulique, qui devront être complétées. Il permettra de confirmer la nécessité de modifier nos comportements citoyens, de réaliser des travaux de réhabilitation des équipements existants mais aussi de création d'ouvrages complémentaires indispensables à la satisfaction des usages.

La préservation de ce bien collectif précieux, l'EAU, et du patrimoine environnemental est essentielle pour la Corse, où seront organisées en 2017 **les Assises de la Biodiversité**. C'est pourquoi le Président du comité de bassin a confirmé au Ministre de l'environnement, la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse, de par la spécificité aussi bien géographique qu'institutionnelle de son territoire, que soit créé sur notre île dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité votée en août dernier, un unique **« Comité de l'Eau et de la Biodiversité »**, fusion de l'actuel comité de bassin et du comité régional de la biodiversité prévu par les textes.

Télécharger le rapport sur l'état des eaux du bassin de Corse

Contacts presse :

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr
Agence Amalthea – Coradine Giannitrapani : 04 26 78 27 18 – cgiannitrapani@amalthea.fr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr
Collectivité territoriale de Corse – Clothilde Bujoli-Biancardini – 04 95 95 51 64 20
clothilde.bujoli-biancardini@ct-corse.fr

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – www.eaurmc.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs… Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. L'agence de l'eau dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.